

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-121 du 3 Mai 1976

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1976,
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement,
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

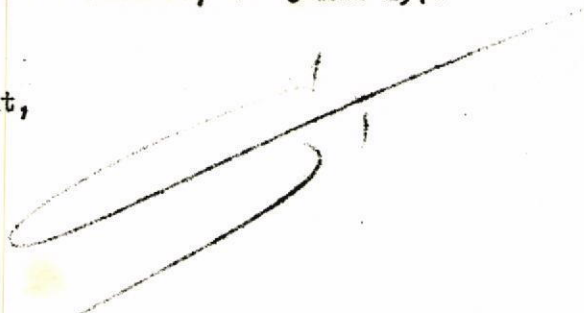
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Vendredi 30 Avril 1976, le Capitaine André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Capitaine ISSIFOU BOURAIMA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 CS 6 MCT 2 MSP 2 Ministères 13 - SGG 4 ONR 4 SPD 2
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Ch. 5 - JORPB 1 Cab.Mil. 1